



Profits records, licenciements : l'écoeurement

L'actuelle vague de licenciements en France réveille l'indignation contre les grandes entreprises qui engrangent des profits énormes puis se débarrassant brutalement de leurs salarié-es. Pour empêcher cela, il faut mettre en cause le pouvoir absolu du patronat et la loi du marché.

Trois cas ont été médiatisés :

- Michelin (des profits record en 2023 ; 1 250 licenciements annoncés),
- Auchan (en très bonne santé financière ; 2 400 licenciements annoncés),
- Valeo (gros bénéfices en 2023, gros dividendes aux actionnaires, grosses aides publiques ; 1 200 emplois menacés sur 3 sites).

Au total, la CGT a recensé 180 plans de licenciements fin 2024, qui vont détruire 47 000 emplois (dont la moitié dans l'industrie) et menacer indirectement un total de 200 000 emplois (chez les fournisseurs, les sous-traitants...).

Est-ce un phénomène exceptionnel ? Nullement. Les drames sociaux, c'est la loi du capitalisme. Mais il faut profiter de leur médiatisation actuelle pour populariser les luttes contre les licenciements, les faire converger, en faire un objet politique, obliger les capitalistes et l'État à reculer, et conquérir des droits nouveaux pour défendre les travailleuses et travailleurs **collectivement (en leur rendant du pouvoir) et individuellement (par des droits sociaux)**.

Dans les entreprises concernées, chaque collectif de salarié-es en lutte a

sa propre problématique, son plan alternatif... Mais **cela ne doit pas empêcher la convergence**, qui doit aussi se penser avec les secteurs en situation de crise permanente comme l'hôpital public. Il faut préparer **une grande marche contre les licenciements dès janvier 2025**, pour des revendications communes, qui répondraient à toutes les situations.

1) COLLECTIVEMENT :

RENDRE DU POUVOIR AUX SALARIÉ-ES

– Par le **blocage des dividendes des actionnaires** des entreprises qui licencient. Il ne doit plus y avoir d'argent pour eux s'il n'y en a plus pour les salarié-es.

– Par le **droit de veto des salarié-es sur les licenciements collectifs**. Il faut obtenir ce droit nouveau, pour faire obstacle au pouvoir absolu du patronat et garantir des reclassements préalables à toute restructuration.

2) COLLECTIVEMENT :

EN PARTAGEANT LE TRAVAIL

S'il y a des travailleuses et travailleurs « en trop », c'est aussi parce que les avancées technologiques réduisent le

temps nécessaire à la production. Pour enrayer la montée du chômage qui en résulte, il faut :

- **réduire le temps de travail**, sans réduction des salaires ni flexibilité, avec embauches correspondantes ;
- **baisser l'âge du départ en retraite**, sans réduction des pensions, avec embauches correspondantes.

3) INDIVIDUELLEMENT :

PAR LA PROTECTION SOCIALE DES SALARIÉ-ES

Pour tenir entre deux emplois, les salarié-es ont besoin d'une **solide assurance chômage**. Or, depuis vingt-cinq ans, le PS, l'UMP/LR et la Macronie n'ont cessé de l'assécher.

Il faut inverser la tendance en réaugmentant les cotisations patronales, c'est-à-dire en prélevant sur le capital... un capital que les salarié-es ont produit ! Assurer la subsistance de chacune et de chacun, c'est **redistribuer les richesses en faveur du monde du travail**, et c'est légitime.

CHANGER LA SOCIÉTÉ

Toutes ces mesures peuvent limiter la casse. Mais elles ne suffisent pas. Elles doivent être un point d'appui pour remettre en cause plus globalement le capitalisme, et le désastre social et environnemental qu'il engendre.

Pour préparer une autre société, débarrassée de la dictature du marché et du profit, reposant sur **le socialisme et l'autogestion**.



ALTERNATIVE LIBERTAIRE, LE JOURNAL MENSUEL DE L'UCL

- ☐ Je souhaite rejoindre l'Union communiste libertaire
- ☐ Je souhaite recevoir un exemplaire gratuit du mensuel *Alternative libertaire*
- ☐ Je m'abonne à *Alternative libertaire*

(30 euros pour un an, 20 euros pour les précaires, chèque à l'ordre d'Alternative libertaire)

NOM PRÉNOM
TÉL. EMAIL
ADRESSE

coupon à renvoyer à Alternative libertaire, BP 295, 75921 Paris Cedex 19